

MAIRIE DE PIRAJOUX

01270

☎ 09 72 46 20 24

mairie.pirajoux@wanadoo.fr

CONVOCATION CONSEIL MUNICIPAL

Madame, Monsieur,

J'ai le plaisir de vous convier à la réunion du Conseil Municipal qui se tiendra :

**Vendredi 3 Juillet 2026
à 19 heures 30**

à la Salle du Conseil Municipal

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Maire,
Cécile FERLET



Ordre du jour :

- ✓ Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 5 juin 2026 ;
- ✓ Renouvellement du contrat de M. Nicolas BERTHET ;
- ✓ Modification des règlements intérieurs des salles communales ;
- ✓ Souscription d'un contrat d'entretien de la pompe à chaleur de la salle Clair Martin ;
- ✓ Instauration de la redevance d'occupation du domaine public (RODP) due par les réseaux de distribution d'électricité et de gaz ;
- ✓ Présentation du diagnostic de performance énergétique (DPE) des logements de l'ancienne école ;
- ✓ Affaires diverses ;

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 3 JUILLET 2026**

Convocation du 24 juin 2026

Présents : Cécile FERLET, Bénédicte BERNARD, Valérie COUTARD, David RICHONNIER, Mathieu PAQUELIER, Estelle ROBLIN, Myriam ARBAN, Alexandre CANARD, Laétitia ROBIN, Benjamin DUNAND, Sébastien BOUILLET

Absents :

Secrétaire de séance : Bénédicte BERNARD

Les Conseillers approuvent à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 5 juin 2026.

Renouvellement du contrat de M. Nicolas BERTET

Madame le Maire informe le conseil municipal que le contrat à durée déterminée de M. Nicolas BERTET arrive à échéance le 31 juillet 2026.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité :

- **Décide** de ne pas renouveler le contrat de M. Nicolas BERTET, arrivé à échéance le 31 juillet 2026 ;
- **Décide** de procéder au recrutement d'un nouvel agent afin d'assurer la continuité du service ;
- **Autorise** la création d'un emploi en contrat à durée déterminée (CDD), à temps non complet pouvant aller jusqu'à 32 heures hebdomadaires, à compter du mois d'août 2026 ;
- **Autorise** Madame le Maire à lancer la procédure de recrutement, à publier l'offre d'emploi et à accomplir toutes les démarches nécessaires à cette embauche.

La délibération est adoptée à la majorité des membres présents.

Modification du règlement intérieur des contrats de location des salles des fêtes

Madame le Maire informe le Conseil municipal de la nécessité de modifier le règlement intérieur applicable à la location des salles communales.

Il est proposé de supprimer, à compter du mois de juillet 2026, la demande de chèque de caution lors de la signature des contrats de location, la commune ne disposant pas de régie lui permettant d'encaisser ce type de garantie.

En contrepartie, le règlement intérieur sera modifié afin de préciser que toute dégradation constatée à l'issue de la location des salles sera intégralement imputée au locataire. Les frais de réparation, de remise en état ou de remplacement des biens dégradés seront facturés au locataire à hauteur des dépenses réellement engagées par la commune.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité cette modification du règlement intérieur des contrats de location des salles communales et autorise Madame le Maire à mettre en œuvre ces nouvelles dispositions.

Contrat d'entretien de la pompe à chaleur de la salle des fêtes Clair Martin

Madame le Maire présente au Conseil municipal le devis établi par l'entreprise EMT Chauffage concernant la souscription d'un contrat annuel d'entretien de la pompe à chaleur de la salle des fêtes Clair Martin. Le montant du devis s'élève à 468,00 € TTC (soit 390,00 € HT). Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'accepter ce devis et autorise Madame le Maire à le signer et à le transmettre à l'entreprise EMT Chauffage afin de mettre en place le contrat d'entretien annuel.

Redevance d'occupation du domaine public (RODP) pour l'électricité et le gaz

Madame le Maire informe le Conseil municipal des nouvelles modalités de perception de la Redevance d'Occupation du Domaine Public (RODP) pour les réseaux d'électricité et de gaz. Elle explique qu'à compter de l'année 2026, cette redevance sera versée directement aux collectivités territoriales concernées et non plus au SIEA, qui assurait jusqu'à présent sa perception et son reversement aux communes. Afin de permettre à la commune de percevoir directement cette redevance, il est nécessaire de prendre une délibération approuvant ces nouvelles modalités. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve cette disposition et autorise Madame le Maire à effectuer les démarches nécessaires afin que la commune perçoive directement la Redevance d'Occupation du Domaine Public pour les réseaux d'électricité et de gaz à compter de l'année 2026.

Diagnostic de performance énergétique (DPE) des logements de l'ancienne école

Madame le Maire présente le devis transmis par l'entreprise DEFIM, située à Marboz, concernant la réalisation des diagnostics de performance énergétique (DPE) des trois logements de l'ancienne école. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de demander un complément de prestation en sollicitant l'ajout de la vérification des installations électriques sur le même devis, afin que ces contrôles soient réalisés conjointement avec les DPE.

Devis de remise en état du logement vacant de l'ancienne école

Madame le Maire présente au conseil municipal le devis établi par l'entreprise MOIRAUD concernant les travaux de remise en état du logement vacant situé dans l'ancienne école. Après en avoir délibéré, le conseil municipal estime nécessaire de solliciter un second devis auprès d'une autre entreprise afin de disposer d'un élément de comparaison avant de prendre une décision sur l'attribution des travaux.

Salle multi-activités de Villemotier

Madame le Maire informe le Conseil municipal qu'elle s'est rendue au comité de pilotage de la salle multi-activités à dominante sportive et a échangé avec les représentants de la commune concernant la convention de gestion mutualisée conclue entre les communes, dont Pirajoux est signataire. Elle précise que cette convention permet aux associations de la commune de Pirajoux de bénéficier de l'utilisation de cet équipement sportif dans les conditions prévues par la convention. Un badge d'accès est attribué à chaque commune signataire afin de permettre l'accès aux installations par les utilisateurs autorisés. La mise en service est prévue en janvier 2027.

Comité départemental de Fleurissement

Madame le Maire informe le conseil municipal que la commune de Pirajoux recevra la visite du jury du Comité départemental de fleurissement dans le cadre du concours des Villes et Villages Fleuris 2026. Cette visite est programmée le mardi 25 août 2026 à 14 h 15, pour une durée d'environ dix minutes.

Accueil de scoutisme sur la commune de Pirajoux

Madame le Maire informe le Conseil municipal que la commune de Pirajoux accueillera un séjour de scoutisme organisé par les Scouts et Guides de France du Haut-Rhin, du 5 juillet au 19 juillet 2026. Ce séjour se déroulera au lieu-dit « Au Cœur de la Ferme », situé aux Arbillats, sur le territoire de la commune. L'accueil concernera 26 mineurs déclarés.

- ✓ La prochaine séance du conseil municipal est fixée le 4 septembre à 19h30.

Fait à PIRAJOUX, le 7 juillet 2026

La secrétaire de séance,
Bénédicte BERNARD



Le Maire,
Cécile FERLET



Station d'épuration

Madame le Maire informe le Conseil municipal qu'à compter de 2027, une convention de mise à disposition sera établie avec Grand Bourg Agglomération (GBA) afin de formaliser la mise à disposition de l'agent technique communal pour assurer les opérations d'entretien de la station d'épuration de Pirajoux. Les modalités de cette convention seront précisées et présentées au Conseil dès qu'elles seront arrêtées.

Remplacement de l'éclairage public

Madame le Maire informe le Conseil qu'une rencontre a eu lieu avec M. MAHE, responsable territorial du SIEA, en présence des adjoints. À cette occasion, le projet de remplacement des lampadaires existants par des luminaires à LED a été évoqué. M. MAHE a indiqué qu'un diagnostic du parc d'éclairage public, accompagné d'un devis estimatif, sera prochainement transmis à la commune afin d'étudier la faisabilité de ce projet.

Réparation du karcher communal

Madame le Maire présente au conseil municipal le devis transmis par l'entreprise RAKORD concernant la réparation du nettoyeur haute pression de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de solliciter un second devis portant sur l'achat d'un nouveau nettoyeur haute pression, afin de comparer le coût de la réparation avec celui d'un remplacement définitif avant de prendre une décision.

Entretien des chaudières des logements communaux

Mme le Maire présente le devis transmis par l'entreprise EMT Chauffage relatif à l'entretien annuel des chaudières des logements communaux. Il est proposé que cette prestation soit désormais prise en charge par la commune à compter de novembre 2026.

À cet effet, un avenant sera établi pour chaque bail de location. Celui-ci aura pour objet de modifier les dispositions relatives aux charges locatives et à l'entretien annuel de la chaudière. Il précisera que le coût de cette prestation fera l'objet d'une provision mensuelle sur charges, ajoutée au montant du loyer.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le devis de l'entreprise EMT Chauffage, autorise la prise en charge de l'entretien annuel des chaudières par la commune à compter de novembre 2026, valide la modification des baux par voie d'avenant et autorise Mme le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de cette décision.

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 03 JUILLET 2026**

Nombre de Conseillers
En exercice : 11
Présents : 11
Votants : 11

L'an deux mil vingt-six, le trois juillet, le Conseil Municipal de la Commune de PIRAJOUX, dûment convoqué le 24 juin 2026, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Madame Cécile FERLET, Maire.

Présents : Cécile FERLET, Bénédicte BERNARD, Mathieu PAQUELIER, Valérie COUTARD, David RICHONNIER, Estelle ROBLIN, Myriam ARBAN, Alexandre CANARD, Laetitia ROBIN, Sébastien BOUILLER, Benjamin DUNAND

Excusés :

Secrétaire de séance : Bénédicte BERNARD

Objet : Institution de la Redevance d'Occupation du Domaine Public (RODP) pour les ouvrages de transport et de distribution d'électricité et de gaz

Le Conseil municipal de la commune de Pirajoux,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles R.2333-105 et suivants relatifs à la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité, ainsi que les articles R.2333-114 et suivants relatifs aux ouvrages de transport et de distribution de gaz ;

Vu le courrier du SIEA en date du 18 juin 2026 informant les communes qu'à compter de l'année 2026 les redevances d'occupation du domaine public ne seraient plus perçues par le SIEA mais directement par les collectivités concernées ;

Considérant qu'il appartient désormais à la commune de percevoir directement ces redevances auprès des concessionnaires concernés ;

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal décide :

Article 1 :

D'instituer la Redevance d'Occupation du Domaine Public due par les gestionnaires des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité et de gaz sur le territoire communal.

Article 2 :

De fixer le montant annuel de cette redevance au plafond autorisé par les textes réglementaires en vigueur, avec application des coefficients d'actualisation publiés chaque année.

Article 3 :

D'autoriser Madame le Maire à procéder chaque année au calcul des montants dus, à émettre les titres de recettes correspondants auprès des concessionnaires concernés et à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Article 4 :

La présente délibération prendra effet à compter de sa transmission au représentant de l'État et de l'accomplissement des formalités de publicité.

Ainsi délibéré en séance du 03 juillet 2026.

Le Maire,
Madame Cécile FERLET

